



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-3989

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événement culturel métropolitain - Festival Écrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-3989**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événement culturel métropolitain - Festival Écrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Créé en 2010, le Festival Écrans Mixtes est devenu le festival de cinéma le plus important en France sur la thématique de la lutte contre les discriminations LGBTQIA+. Événement non communautaire et grand public, il s'étend sur une trentaine de lieux du territoire métropolitain, chaque année autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Festival dédié à tous, il se déploie en partenariat avec différentes structures culturelles (cinémas de la Métropole, Institut Lumière, Goethe institut, Théâtre des Célestins, Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, Maison de la danse, etc.), associations de lutte contre les discriminations (SOS homophobie, L'Autre cercle Rhône-Alpes, Centre LGBTI+ de Lyon, Migrations minorités sexuelles et de genre) ainsi qu'avec l'Université Lumière Lyon 2.

La programmation paritaire a vocation à favoriser les artistes empêchés et œuvres issues de pays ne disposant pas de grande distribution en France.

II - Objectifs de la Métropole

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, portent des capacités d'irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole consolide sa politique de soutien aux événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,

- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Programmé au cours du 1^{er} trimestre 2025, le festival Écrans Mixte, cinéma dédié aux cultures dites queers, répond à l'ensemble de ces critères. Il est ainsi proposé de renouveler l'aide à cet événement déjà soutenu en 2024.

III - Proposition de soutien pour l'organisation de l'édition 2025

1° - Compte-rendu d'activité au titre de 2024 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-2990 du 12 février 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2024 de son festival.

La 14^{ème} édition du festival Écrans Mixtes a réuni, du 6 au 14 mars 2024, près de 16 000 festivaliers, soit 23 % de plus que l'édition précédente (environ 13 000 en 2023). Au total, 81 séances (dont sept gratuites, 11 compétitions de trois masterclass) ont été programmées dans 25 lieux répartis sur huit communes de la Métropole, faisant de cette édition la plus importante à ce jour.

Parmi les temps forts, deux rétrospectives d'envergure ont été programmées, l'une autour du cinéaste français Sébastien Lifshitz, également Président du jury de la compétition internationale Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard, l'autre en hommage au réalisateur britannique Derek Jarman, pour les 30 ans de sa disparition, avec une sélection de cinq longs métrages et une conférence dédiée à l'artiste. Cette rétrospective a donné lieu à un nouveau partenariat avec le British Council.

Le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard a été décerné au film français Fainéant.es, réalisé par Karim Dridi. Pour la 1^{ère} fois, les huit films de la compétition avaient un double sous-titrage (français et anglais) confirmant ainsi la dimension internationale du festival. La fréquentation des films de la compétition a progressé de plus de 25 %.

Parmi les événements marquants, le festival a proposé une journée à la Maison de la danse avec la projection de courts métrages, débats, performances, etc. Au TNP de Villeurbanne, un hommage a été rendu à Patrice Chéreau avec la projection de L'homme blessé, en présence du comédien Jean-Hugues Anglade. L'association Écrans Mixtes a également invité la Queer Palm de Cannes pour une carte blanche de courts métrages au cinéma Comœdia à Lyon.

2° - Proposition d'action et plan prévisionnel de financement au titre de 2025

La 15^{ème} édition, prévue du 5 au 13 mars 2025, proposera, pour la 4^{ème} année, une compétition de huit longs métrages concourant pour le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard avec un jury présidé par la productrice américaine Christine Vachon à qui une rétrospective sera également consacrée (production des films de Todd Haynes, John Waters, Larry Clark). En complément, le festival lance sa 1^{ère} compétition de courts métrages avec trois programmes et une vingtaine d'œuvres internationales projetées en présence des artistes. Ces compétitions ont vocation à favoriser les artistes empêchés et les œuvres issues de pays rarement mis en lumière.

Une rétrospective croisée sera consacrée au réalisateur arménien, Serguei Paradjanov, pour le centenaire (+ une année) de sa naissance et au cinéaste italien, Pier Paolo Pasolini, pour le cinquantenaire de sa mort. Une sélection de six documentaires sera également proposée en séances gratuites dans les bibliothèques de Lyon, les discussions étant en cours avec les bibliothèques de la Métropole. Des séances scolaires (collégiens et lycéens) seront programmées en coopération avec les cinémas Comœdia à Lyon et Ciné Mourguet à Sainte-Foy-lès-Lyon, avec le soutien de SOS homophobie.

Au total, la prochaine édition proposera environ 90 manifestations réparties sur neuf communes de la Métropole (Lyon, Villeurbanne, Décines-Charpieu, Craponne, Rillieux-la-Pape, Bron, Sainte-Foy-lès-Lyon, Vaulx-en-Velin et Vénissieux).

Le budget prévisionnel de l'édition 2025 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	35 700	mécénat, prestations	56 400
services extérieurs	8 150	Métropole	35 000
autres services extérieurs	82 300	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
charges de personnel	44 650	État - direction régionale des affaires culturelles	10 000
autres	300	État - Centre national de la cinématographie	10 000
		État - délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT	13 000
		Ville de Lyon - mission égalité et culture	35 000
		autres	1 700
<i>Sous-total</i>	<i>171 100</i>	<i>Sous-total</i>	<i>171 100</i>
contributions volontaires en nature	60 000	contributions volontaires en nature	60 000
Total	213 100	Total	231 100

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2025 de son festival ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de son festival éponyme en 2025,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Écrans Mixtes, définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 35 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-331494-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
